# Offre de mission en service civique

## Appui à l'accompagnement scolaire d'enfants, de jeunes en parcours au Programme Réussite Educative

Au sein du service de la caisse des écoles, vous serez volontaire du dispositif Programme Réussite Educative, qui accompagne des enfants et jeunes de 2 à 16 ans présentant des fragilités ayant des conséquences sur leur réussite.
Les objectifs du dispositif :
- Recueillir la pleine adhésion et la mobilisation des familles
- Construire avec les parents un accompagnement individualisé prenant en compte la globalité de l'environnement et des difficultés de l'enfant ;
- Travailler étroitement en réseau avec les acteurs présents sur le territoire
- Mettre en place des actions conduites hors temps scolaire et hors cadre scolaire répondant à des besoins de l'enfant identifiés au préalable : santé, accompagnement scolaire et éducatif, prévention du décrochage scolaire, soutien à la parentalité, actions culturelles, sportives, de loisirs.

## Les missions

Le Volontaire en Service Civique aura pour missions, en lien avec le référent de parcours et/ou le coordinateur :

- Permettre à l'enfant/au jeune de regagner confiance en ses capacités
- Accompagner l'enfant/le jeune dans ses difficultés liées à la scolarité (aide aux devoirs, méthodologie, organisation, techniques d'apprentissage…)
- Contribuer à l'accompagnement personnalisé des enfants/jeunes en ciblant les difficultés observés ;
- Etre force de propositions pour mettre en place des solutions de remédiation/remobilisation ;
- Analyser l'évolution de l'enfant/du jeune et en rendre compte ;

## Moyens humains mobilisés pour la réalisation de la mission

Le volontaire sera au contact des enfants/jeunes accompagnés au sein du dispositif et ciblés par l'équipe. Il collaborera avec de multiples professionnels qui interviennent auprès de l'enfant/du jeune.
De plus, le volontaire sera amené à découvrir la fonction publique territoriale et sa diversité d'acteurs.

## Durée de la mission

Durée de la mission : 24h hebdomadaire sur une période de 8 mois à partir du 1er janvier 2022